

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-145-8
Séance du 10 décembre 2024**

Adhésion à l'institut de la filtration et
des techniques séparatives – IFTS

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'institut de la filtration et des techniques séparatives (IFTS),

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'institut de la filtration et des techniques séparatives (IFTS), dont le siège social se situe 3 rue Marcel Pagnol 47510 Foulayronnes.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 6 324 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François Marie DIDIER

